



Fruits à noyau

N°21
05/10/2023



Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FREDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Grand Sud-Ouest Fruits à
noyau N°X
du JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Tous fruits à noyau

- **Bactériose** : la défeuillaison constitue une période à risque.
- **Pucerons** : la période de retour des formes ailées sur les arbres fruitiers pour le dépôt des œufs d'hiver est en cours.

Organisme de quarantaine *Aleurocanthus spiniferus* (aleurode épineux du citronnier) : consulter l'encadré à la fin du bulletin. Une fiche d'alerte est disponible sur le lien suivant : [Fiche d'alerte phytosanitaire *Aleurocanthus spiniferus*](#)






































Données météorologiques

Durant le mois de septembre, excepté sur la période du 21 au 24, les températures moyennes journalières ont été au-dessus des normales de saison avec des maximales proches à supérieures à 30°C voire à 35°C. Les pluies souvent orageuses ont apporté 50 à 100 mm selon les secteurs et jusqu'à 140 mm dans les Pyrénées-Atlantiques.

Depuis début octobre, les températures sont toujours supérieures aux normales de saison. De très faibles pluies ont été enregistrées localement le 3 octobre (0 à 1.4 mm). Pour les prochains jours le temps devrait encore être chaud et sec. A partir de la fin de semaine prochaine, les conditions pourraient être plus humides et perturbées.

Prévisions du 6 au 12 octobre (source : MétéoFrance)

	VENDREDI 06	SAMEDI 07	DIMANCHE 08	LUNDI 09	MARDI 10	MERCREDI 11	JEUDI 12
Ste Livrade sur Lot (47)	 7° / 29° ◀ 10 km/h	 7° / 30° ◀ 10 km/h	 9° / 31° ▼ 15 km/h	 12° / 29° ▼ 10 km/h	 11° / 29° ◀ 10 km/h	 12° / 30° ▼ 15 km/h	 15° / 30° ▼ 15 km/h
Pompignac (33)	 11° / 27° ◀ 10 km/h	 11° / 28° ◀ 10 km/h	 13° / 30° ▼ 15 km/h	 10° / 28° ▼ 10 km/h	 11° / 28° ▼ 10 km/h	 12° / 29° ▼ 15 km/h	 14° / 29° ▼ 15 km/h
Bergerac (24)	 4° / 28° ◀ 10 km/h	 4° / 29° ▼ 10 km/h	 5° / 31° ◀ 15 km/h	 8° / 29° ◀ 10 km/h	 9° / 29° ◀ 10 km/h	 10° / 30° ▼ 15 km/h	 12° / 30° ▼ 15 km/h
Jonzac (17)	 7° / 27° ◀ 10 km/h	 8° / 29° ◀ 10 km/h	 10° / 30° ▼ 15 km/h	 11° / 28° ▼ 10 km/h	 11° / 28° ◀ 10 km/h	 13° / 29° ▼ 15 km/h	 15° / 29° ▲ 15 km/h
Orthez (64)	 10° / 30° ↻ 5 km/h	 11° / 33° ◀ 10 km/h	 10° / 33° ▼ 10 km/h	 13° / 29° ▲ 10 km/h	 12° / 29° ▼ 10 km/h	 12° / 30° ▼ 10 km/h	 12° / 32° ▲ 10 km/h

Prunier

- **Stades phénologiques**

Décoloration des feuilles à chute des feuilles (BBCH 92-93).

Pêcher

- **Stades phénologiques**

Décoloration des feuilles à chute des feuilles (BBCH 92-93).

- **Chancre à *Fusicoccum***

Fusicoccum amygdali provoque des dessèchements de rameaux (rameaux d'un an et pousses feuillées de l'année en cours) qui se manifestent de façon typique depuis le départ de la végétation. Les rameaux portent à leur base une ou plusieurs lésions chancreuses.

Evaluation du risque

Fusicoccum est un parasite de blessure, la période de chute des feuilles est une époque où les risques de contamination par le champignon sont importants.

Mesures prophylactiques :

En hiver, la taille devra être mise à profit pour éliminer tous les rameaux porteurs de chancres afin de réduire l'inoculum.

Tous fruits à noyau

• Bactérioses

Le développement des bactéries pathogènes est stimulé en présence de facteurs favorables : sensibilité variétale, stress hydrique, déséquilibre alimentaire, accidents climatiques (grêle), conduite (taille : plaies profondes...).

Elles pénètrent dans le végétal à la faveur de blessures naturelles (plaies pétiolaires, écartement des écailles des bourgeons, stomates au niveau des feuilles) ou accidentelles (plaies de taille, micro-lésions liées au gel ou à la grêle).

Evaluation du risque

La période de chute des feuilles constitue une période à risque de contamination.

• Pucerons

En début d'été, de nombreuses espèces de pucerons rencontrées en vergers (puceron vert du prunier, puceron vert du pêcher...) migrent sur des plantes hôtes secondaires. En automne, les formes ailées retournent sur les arbres fruitiers pour se reproduire et pondre les œufs d'hiver qui vont éclore au printemps prochain.

En parcelles de référence quelques formes ailées de pucerons ont été observées en ce début de semaine.



Puceron ailé

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

Evaluation du risque

Période de retour des formes ailées.



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Juste après la récolte, la gestion des parcelles vis-à-vis des pucerons peut être raisonnée en prenant des mesures alternatives. La mise en place d'une barrière physique par l'application d'une pellicule d'argile ou autre produit minéral sur le végétal permet de limiter leur retour sur les arbres fruitiers et de réduire ainsi le potentiel de population pour la saison prochaine.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter les liens suivants : [Ephytia Guide Eco-Fruits-Barrières physiques](#), [Ecophyto PIC substances naturelles à effet barrière](#), [Les argiles en arboriculture](#)

Les produits de biocontrôle sont listés dans la Note de service DGAL/SDQPV consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)

• Punaises phytophages

Sur notre réseau de piégeage punaise diabolique *Halyomorpha halys*, installé en parcelles de pruniers, des captures d'adultes et de larves sont toujours enregistrées. Une remontée des prises est notée depuis la deuxième semaine de septembre, les punaises ont commencé à chercher des abris pour hiverner et sont particulièrement sensibles à la phéromone d'agrégation contenue dans les pièges. La proportion d'adultes est maintenant supérieure à la proportion de larves.

• Auxiliaires

Nous observons actuellement des adultes de coccinelles (*Stethorus*), de chrysopes et des araignées.

• Incidents climatiques

Sur des pruniers dont les feuilles ont chuté précocement (stress hydrique, dégâts de rouille) des floraisons sont actuellement observées.



Fleurs sur prunier

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

Aleurocanthus spiniferus (aleurode épineux du citronnier)



Adulte, larves et face inférieure d'une feuille de Citrus infestée (Source : site internet OEPP)

Originaire du Sud-Est de l'Asie et déjà présent dès 2008 en Europe suite à son introduction en Italie, l'aleurode épineux du citronnier a été officiellement détecté pour la première fois en France métropolitaine en juin 2023 dans le Gard et l'Hérault (Occitanie), sur diverses espèces végétales. Les agrumes sont ses hôtes majeurs, mais il s'attaque à de nombreuses autres espèces végétales cultivées ou spontanées, telles les cultures fruitières (pommier, poirier, cognassier, prunier, pêcher, abricotier, figuier, kaki, ...), la vigne et diverses essences forestières ou ornementales telles que l'aubépine, le laurier-cerise, le rosier, l'arbre de Judée, le lierre ...

Description :

Les larves sont regroupées en colonies immobiles sur la face inférieure des feuilles. Elles sont de petite taille (entre 0,3 et 0,8 mm) et de couleur noires avec une marge blanche constituée de courts filaments de cire. Les adultes possèdent des ailes gris-bleu avec des points blancs et ne mesurent pas plus de 1,7 mm.

Symptômes :

L'aleurode épineux peut provoquer des déformations, des jaunissements ou des taches sur feuilles accompagnés d'une production abondante de miellat sur feuilles et tiges empêchant la photosynthèse et la respiration de la plante, et attirant les fourmis ce qui favorise le développement de fumagine (moisissure noire) puis la chute des feuilles et l'affaiblissement généralisé de la plante pouvant conduire à sa mort.

Réglementation et lutte phytosanitaire :

Du fait de sa dangerosité notamment pour la production d'agrumes, cet aleurode est considéré comme **organisme de quarantaine** dans l'Union européenne (règlement (UE) 2016/2031 et règlement d'exécution (UE) 2019/2072), dont l'introduction et la dissémination sont interdites sur l'ensemble du territoire.

La capacité de détection précoce de cet insecte permettra de limiter son risque de diffusion très rapide.

Un plan de surveillance officielle renforcé (inspections visuelles) est mis en œuvre sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine.

L'ensemble des exploitants agricoles et particuliers sont invités à contribuer activement à cette surveillance.

Tout symptôme évocateur de sa présence **doit être immédiatement déclaré en joignant des photos au service officiel (DRAAF/SRAL NA) par courriel à l'adresse suivante :**

sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Fruits à noyau sont les suivantes : BIP, CDA 47, AgroCampus47, FREDON 47, FREDON Nouvelle-Aquitaine, SYPRUSI, SYNPPA, UCA France Prune, UPF, UPI

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".